

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Crèche familiale et halte garderie municipales « Ile aux enfants » (anciennement « Marne ») – Jouy-en- Josas (78)

Note de Première Phase (NPP)

Août 2010 – N° 780820502_P_RNPP.doc



	Nom	Fonction
Rédacteur	Gaylord GUINTRANGE	Ingénieur de Projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan National santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches ou des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL).

La halte garderie et la crèche familiale « l'île aux enfants » (ETS : 780820502_P) sont situées sur la place de la Marne à Jouy-en-Josas, dans le département des Yvelines (78). Elles se trouvent au rez-de-chaussée d'un bâtiment de logements sociaux dont, les étages et le sous-sol sont réservés aux résidents. La superficie approximative occupée par l'établissement (surfaces bâties + espaces extérieurs) est de 1 000 m².

L'élément ayant motivé l'intégration du site à la démarche de diagnostic est sa contiguïté avec un site *BASIAS*¹ constitué par un dépôt de combustible (IDF7800864 : dépôt de combustibles).

Les informations recueillies durant la phase 1 de la démarche de diagnostic ont indiqué que l'ETS a déménagé depuis environ 2 ans d'une centaine de mètres, vers une parcelle immédiatement au nord de celle indiquée dans la fiche de l'Etape 2.

L'étude historique approfondie a mis en évidence que le bâtiment qui accueille l'ETS a été construit en 2007 sur un site qui n'avait été occupé antérieurement (probablement à partir de 1965) que par un marché couvert.

Aucune activité industrielle n'a été recensée au droit de la parcelle cadastrale 348 occupée par l'ETS ni au droit des parcelles mitoyennes.

Plusieurs activités industrielles ont été recensées aux alentours de l'ETS (une serrurerie, un dépôt de combustibles, deux blanchisseries, une imprimerie) à des distances supérieures à 50 mètres de l'ETS étudié. Le sens d'écoulement des eaux souterraines ne peut pas entraîner une pollution potentielle issue de ces activités vers l'ETS.

Au vu de l'historique, du sens d'écoulement des eaux souterraines et des aménagements actuels (présence d'un sous-sol), aucune source de pollution potentielle susceptible de dégrader l'état des milieux de vie des enfants n'a été identifiée au droit du bâtiment partiellement occupé par la halte-garderie et la crèche.

Etant donné l'absence d'activité potentiellement polluante au droit ou à proximité immédiate de l'ETS, nous proposons de classer ce site en catégorie « **A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».

¹ *BASIAS* : Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services